



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 30 mars 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Élection du deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au Cosec Pepito Ferretti, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

PAPAZIAN Laurent à BERETTI Hélène
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son deuxième Vice-président.

OBJET : Élection du deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ce jour, le Conseil a élu Monsieur Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ce jour, le Conseil a décidé de fixer à onze (11) le nombre de Vice-présidents et a décidé que le Bureau serait constitué du Président, de onze (11) Vice-présidents et de trois (3) membres supplémentaires ;

Considérant que le Conseil a décidé d'élire, dans un premier temps, dix (10) Vice-présidents au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;

Considérant la candidature de Mme PADOVANI Marie-Hélène à la fonction de 2ème Vice-présidente et après avoir voté au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, conformément aux dispositions du CGCT ;

Non-participation : MORGANTI Julien, MONDOLONI Jean-Martin, POGGI Marie-Claire, OLIVESI Josepha, BATTINI Nicolas

ELIT

Madame PADOVANI Marie-Hélène, deuxième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Bastia, avec 35 voix au 1er tour de scrutin ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO di BORGO